

Février 2009

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEM. DU CONGO

*Les lecteurs de Congo-Afrique se souviennent du **Père René Beeckmans** qui a assuré la direction de la rubrique «Afrique-Actualités» durant plusieurs décennies. Cet homme, plein de sagesse et d'intelligence, est décédé, le 21 février 2009, à Heverlee (Belgique) à l'âge de 79 ans. Que son âme repose en paix.*

La traque des FDLR : suite et fin ?

L'OPÉRATION MILITAIRE CONJOINTE RD CONGO-RWANDA lancée, le 20 janvier 2009, contre les FDLR continue de soulever des vagues en RD Congo. Signé le 5 janvier 2009, l'accord rwando-congolais divise la classe politique congolaise. L'opacité ayant présidé à sa signature a poussé un groupe de 262 Députés nationaux à initier une pétition dans laquelle ils reprochent à l'Exécutif la violation des articles 143 et 213 de la Constitution. La même démarche a été amorcée, le 26 février 2009, par les Sénateurs Lunda Bululu, Mokonda Bonza et Balamage N'Kolo. Ceux-ci demandent « la convocation d'une session extraordinaire du Sénat aux fins d'entendre le Premier ministre sur les accords ayant permis aux armées de l'Ouganda et du Rwanda de pénétrer en RD Congo et d'y mener des activités belliqueuses ».

Face à l'agitation suscitée par l'arrivée des Forces rwandaises, le Chef de l'Etat Joseph Kabila a dû, le 31 janvier 2009, fixer l'opinion à ce sujet. Au stade actuel, il est difficile de savoir si la population a été convaincue par les arguments avancés par le Chef de l'Etat qui dit privilégier la paix.

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa.

En dépit des remous créés autour de l'accord de Goma, les actions militaires ont continué normalement. Les deux armées ont fait un bilan élogieux du travail mené sur le terrain. Estimant leur mission accomplie, les Brigades rwandaises ont d'ailleurs commencé à quitter le territoire congolais, le 25 février 2009, après une cérémonie organisée dans la Ville de Goma.

Des observateurs émettent cependant des réserves quant au démantèlement total des rebelles Hutu. L'*International Crisis Group* avait déjà, fin janvier 2009, signalé les risques d'escalade des combats à l'Est de la RD Congo. Au cours de sa session ordinaire tenue du 9 au 12 février 2009, le Comité Permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), n'a pas, pour sa part, caché ses inquiétudes concernant ce dossier. Invité le 11 février 2009 par les Evêques, le ministre des Affaires étrangères, M. Alexis Thambwe Mwamba, a rassuré les prélats et reconnu qu'il s'agit « d'une opération militaire réfléchie qui n'a pas été décidée dans la précipitation » ! Peu convaincus par cette explication, les Evêques ont recommandé au Parlement « d'exercer sans complaisance son pouvoir de contrôle du Gouvernement et d'arrêter des mesures susceptibles de garantir une gestion honnête et transparente de la République ».

L'opinion se demande si les armées congolaise et rwandaise ont réellement réduit la capacité de nuisance des FDLR. Le bilan penche plutôt vers une réduction *relative* de leur capacité de nuire dans la mesure où les Forces rebelles ont été davantage repoussées en direction des zones escarpées du Nord et du Sud-Kivu, ainsi que vers les forêts du Maniema et de la Province Orientale. Les populations risquent de payer cher le retour en force de ces forces dites négatives.

CNDP et FDLR, une équation difficile à résoudre

L'« implosion » du CNDP n'a pas tout réglé. L'avenir de Bosco Ntaganda, recherché par la Cour Pénale Internationale (CPI) et celui de Laurent Nkunda, en résidence surveillée au Rwanda ; le sort des Forces du CNDP à intégrer aux FARDC et l'amnistie à l'endroit des éléments du CNDP constituent des aspects difficiles à clarifier.

Dans sa conférence de presse du 31 janvier 2009, le Président Joseph Kabila avait évoqué le cas Ntaganda. En effet, pour la RD Congo, la livraison de celui-ci à la Justice internationale n'est pas à l'ordre du jour. La « paix » obtenue à l'Est grâce à la collaboration de Bosco Ntaganda semble jouer en sa faveur. Face à cette option, de nombreuses réactions ont été enregistrées tant du côté de la MONUC que de celui des ONG des droits de l'homme qui exigent l'arrestation de Bosco Ntaganda sans atermoiements.

Le sort de Laurent Nkunda n'est pas encore connu. Réunis le 5 février 2009 à Gisenyi (Rwanda), les ministres congolais et rwandais des Affaires étrangères ont planché sur une éventuelle extradition de l'ex-chef du CNDP.

S'étant accordées sur le principe de son extradition en RD Congo, les deux parties ont convenu de mettre sur pied une Commission technique mixte chargée d'en étudier les conditions et les modalités. La question de sa sécurité a aussi été évoquée. S'acheminerait-on vers une solution politique conformément à l'esprit de l'Acte d'engagement de Goma, nonobstant le mandat d'arrêt de la Justice militaire congolaise et celui de la CPI qui pèsent sur lui ?

Par son communiqué du 4 février 2009, l'aile dissidente du CNDP dirigée par Désiré Kamanzi a sollicité du Gouvernement l'amnistie pour des faits d'insurrection et de guerre perpétrés jusqu'au 16 janvier 2009 » ! Entre-temps, le Gouvernement et le CNDP ont signé, le 22 février 2009, un pré-accord découlant des pourparlers entamés à Goma. Ces discussions se poursuivent à Nairobi.

Malgré la réduction de leur force de frappe, les FDLR maintiennent leurs revendications politiques. Dans une déclaration datée du 5 février 2009 en Allemagne et signée par leur Président Dr Ignace Mwuwanashyaka, les FDLR réclament la tenue d'un dialogue inter-rwandais. Seront-ils entendus ?

La Force de dissuasion, seule issue pour la RD Congo

La situation sécuritaire à l'Est et au Nord-Est du pays demeure pré-occupante. La RD Congo doit envisager définitivement une porte de sortie durable. Celle-ci réside dans l'existence d'une armée nationale, républicaine, dissuasive et dotée d'un esprit de corps. Les efforts entrepris par le Gouvernement dans ce sens butent notamment contre l'absence de moyens et la présence des données conjoncturelles exogènes.

Des experts des questions militaires émettent des réserves sur les différentes procédures d'intégration à la mode. Ainsi, pour mettre un terme aux brassages et mixages successifs, la réforme de l'armée constitue une urgence. L'objectif serait de disposer d'une Force capable de protéger efficacement l'intégrité territoriale. Il s'agit d'un défi prioritaire à relever.

Une rentrée parlementaire sur fond de crise institutionnelle

Le départ médiatisé de troupes rwandaises, les 25 et 26 février 2009, a été à la mesure des vagues soulevées par leur entrée. Toutefois, les parlementaires sont loin de baisser la garde. La « fronde » notée à l'Assemblée Nationale et au Sénat présage d'une session de mars très explosive. En attendant, plusieurs faits significatifs émaillent l'approche de cette session.

A la pétition de Députés s'est ajoutée celle de Sénateurs. Les parlementaires réclament un débat sur l'accord ayant permis l'entrée de l'armée rwandaise en RD Congo. A ce sujet, des voix discordantes ont été enregistrées au sein de la majorité. La convocation d'une session extraordinaire semble diviser la famille politique du Chef de l'Etat. En osant exprimer sur la *Radio Okapi* son point de

vue, Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée Nationale, devient la personne à abattre. Il est même poussé à la démission. Déjà, deux membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont déposé leur démission ! Il s'agit des Honorables Christophe Lutundula Apala, 1er Vice-Président, et Brigitte Kalaba, Questeur-adjoint.

Les Députés pétitionnaires subiraient pressions et menaces. L'Assemblée Provinciale du Katanga a, par la bouche de son Président Kyungu wa Kumwanza, demandé aux Députés originaires du Katanga de retirer leurs signatures de ladite pétition endéans 48 heures s'ils ne veulent pas être déclarés indésirables au Katanga. Incroyable, mais vrai !

Démissionnera ou ne démissionnera pas ? Telle est l'équation que Vital Kamerhe doit résoudre avant l'ouverture de la session parlementaire. Attendra-t-il la session parlementaire pour quitter le perchoir ? Ses adversaires se laisseront-ils faire ? L'avenir nous en dira plus !

Au-delà du déjà entendu et des injonctions venant de toutes parts, quelle sera la réaction du Parlement ? Cette crise institutionnelle en sourdine ne va-t-elle pas secouer l'« union sacrée » de la famille politique du Chef de l'Etat ? Cette lutte de positionnement au sein de la majorité n'est-elle pas un boulevard ouvert à l'opposition et à tous les opportunistes ? Quelle qu'en soit l'issue, les uns et les autres doivent savoir qu'il n'y aura ni vainqueurs, ni vaincus. Le seul perdant reste le peuple congolais. Ne dit-on pas que quand deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui en souffre ?

Endiguer les effets de la crise financière, un autre défi

Les perturbations financières enregistrées depuis *fin décembre 2008* plongent davantage la RD Congo dans le marasme. Le Gouvernement a identifié neuf axes pour endiguer les effets de cette crise. Ils doivent concourir à accélérer les réformes de gouvernance, encourager la consommation locale et tenter d'attirer les capitaux frais. Encore faut-il que soient éliminées ou minimisées toutes les pesanteurs présentes sur le terrain. Entre-temps, le front social ne cesse de grogner et les revendications sont loin de trouver une solution rassurante.

Pour s'en sortir, la RD Congo compte sur ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Fonds Monétaire International (FMI) n'a pas arrêté son soutien à la RD Congo. Cette institution financière tient à disponibiliser 200 millions de dollars dans le cadre de la Facilité pour protéger les chocs liés à la crise financière. La Banque Mondiale en a, de son côté, promis 100 millions. La problématique de la bonne gouvernance demeure toujours à l'épreuve des pratiques quotidiennes peu orthodoxes des dirigeants congolais.

La reprise des relations diplomatiques belgo-congolaises ouvre d'autres perspectives favorables. L'aide publique de la Belgique à la RD Congo pourrait augmenter jusqu'à 200 millions d'euros cette année. La Belgique compte ainsi

renforcer son action dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures rurales et de la gouvernance locale.

AFRIQUE

En *AFRIQUE DU SUD*, le tribunal de Pietermaritzburg a, le 3 février 2009, fixé au 25 août 2009 la date du procès pour corruption intenté contre Jacob Zuma, chef de l'ANC. Le même tribunal a encore déterminé la date du 24 juin 2009 pour une audience au cours de laquelle Jacob Zuma envisagerait de solliciter l'abandon définitif des poursuites judiciaires à son endroit.

Le Président Kgalema Mothanlile a annoncé, le 10 février 2009, la tenue des élections générales pour le 22 avril 2009.

L'*UNION AFRICAINE* a tenu, les 1^{er} et 2 février 2009, à Addis-Abeba (Ethiopie), son 12^{ème} Sommet sur fond des divisions et des événements de Madagascar. Sur les 53 Etats membres, une vingtaine seulement avaient fait le déplacement d'Addis-Abeba. Les Chefs d'Etat ont consacré une part importante de leurs échanges à l'instauration d'un « Gouvernement de l'Union » tant réclamé par le dirigeant libyen, M. Mouammar Kadhafi. Celui-ci a été élu, le 2 février 2009, à la tête de l'Union Africaine pour un an en remplacement du tanzanien Jakaya Kikwete.

Selon une annonce faite, le 11 février 2009, par le Président sénégalais Abdoulaye Wade, le Gouvernement de l'Union Africaine sera mis en place en janvier 2010, tandis que les Etats-Unis d'Afrique seront proclamés en 2017. Dans six mois, une réunion extraordinaire de l'Union Africaine sera convoquée pour adopter les recommandations issues du Sommet d'Addis-Abeba.

Au *ZIMBABWE*, le Gouvernement d'union nationale a enfin vu le jour. Formé le 13 février 2009, conformément à l'accord de partage du pouvoir conclu, le 15 septembre 2008, les membres de ce Gouvernement ont prêté serment le 14 février 2009. Quelques heures avant la cérémonie, l'ancien Député Roy Bennett,

Noël OBOTELA Rashidi